

DEMANDE DE CLASSEMENT DE LOGEMENT MEUBLÉ

Document à compléter et à nous retourner par email ou courrier à votre correspondant en région :

2 B & G Qualité, 380 rue Clément ADER, local 14, 27930 LE VIEIL EVREUX – contact@2bgqualite.fr

Coordonnées du ou des logements meublés :

Numéro : Rue :

Complément d'adresse :

Code postal : Ville :

Nombre de logements :

Si le logement a déjà bénéficié d'un classement, indiquer le niveau :

Le logement comprend des pièces de couchages dont la superficie est inférieure à 7 m² :

Capacité d'accueil du logement (en couchages adultes) : Nombre de pièces :

Type de logement : Studio : Appartement : Maison : Chalet :

Informations importantes à prendre en compte :

Il est recommandé de prendre connaissance du tableau de classement du 01 février 2022.

Le classement administratif en étoiles des logements meublés saisonniers est réservé aux constructions fixes. Les hébergements mobiles, insolites ou légers en sont exclus, de même que ceux situés sur un site d'hébergement collectif assurant leur gestion (PRL ou résidence de tourisme). La surface minimale hors sanitaires doit être de 12 m² au minimum avec sanitaires intérieurs au logement. Les couchages situés dans des pièces sans ouvrant ou de moins de 7 m² ne peuvent pas être pris en compte dans la capacité d'accueil.

Coordonnées du propriétaire ou demandeur (obligatoire) :

Civilité : Nom : Prénom :

Raison sociale si mandataire ou société :

Adresse complète :

Code postal : Ville : Pays :

Adresse email : Téléphone :

Sous quel délai souhaitez-vous l'intervention ?

Le plus tôt possible : Sinon, précisez :

Date : Nom du demandeur :

Modalités de la prestation :

Le classement s'effectue sur visite de contrôle au cours de laquelle sont vérifiés les critères du tableau de classement et repose sur des exigences de surfaces, d'équipements et de services. Un défaut d'état et/ou de propreté sont éliminatoires. Un score minimum de 95% du total des points obligatoires de la catégorie et d'un montant minimal de points optionnels sont nécessaires pour son obtention. Le logement doit être présenté tel que proposé à la location.

Une proposition de niveau de classement est effectuée en fin de visite. Si elle est acceptée, une décision de classement sera émise pour une durée de 5 ans de date à date.